



La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

Devant l'effroi provoqué par les événements qui se sont déroulés à l'approche du dernier week-end, notre compassion et nos pensées vont, avant tout, aux victimes, à leur famille, à leurs amis. Dans ce contexte, nos préoccupations « ordinaires » semblent bien dérisoires. Nous vous devons cependant l'information que vous attendez sur l'actualité des instances de la CFR et de ses prises de position sur les dossiers qui nous concernent très directement ; vous la trouverez ci-après.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

L'ACCORD AGIRC-ARRCO DU 30 OCTOBRE 2015

Cet accord qui vient, enfin, d'être validé, n'apporte pas une solution pérenne quant à la résorption des déficits annuels constatés dans nos deux organismes de retraite complémentaire ; en effet, selon l'évaluation qui en a été faite, ils demeurent toujours présents et ce jusqu'en 2030 ! La Commission « Retraite » de la CFR en a malheureusement fait le constat et relevé dans le tableau chiffré joint en annexe de l'accord intervenu entre les partenaires sociaux le 30 octobre dernier, que la contribution des seuls retraités aux gains apportés par les mesures prises, représentait 94 % de ces gains en 2017, 56 % en 2020 et encore 48 % en 2030 ! Ce constat a déclenché la parution du (SI) communiqué de presse n°125 du 3 novembre rappelant que la discrimination entre les régimes allait s'accroître et que, seule, la mise en place du système universel pouvait l'éliminer et redonner confiance aux jeunes générations ; pour cela, la CFR a renouvelé sa demande pour apporter son concours à la préparation du système.

LA RETRAITE UNIVERSELLE

Une nouvelle proposition de loi a été déposée par un groupe de 22 députés pour « Une nouvelle orientation de notre système de retraite » ; cette proposition reflète bien les contacts assidus des Délégués départementaux et régionaux de la CFR avec les parlementaires. Elle a fait l'objet d'un renvoi devant la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale qui devrait l'examiner ce mercredi 18 novembre prochain.

BUREAU DU CONSEIL DU 26 OCTOBRE 2015

A son ordre du jour ont été traités :

- * les négociations Agirc-Arrco en cours avec les retombées du (SI) communiqué de presse n°124 du 20 octobre 2015,
- * l'audition de la CFR par la Commission des affaires sociales du Sénat,
- * le rendez-vous sollicité par Mme N. Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne pour le 27 octobre à la suite du contact pris par le Délégué CFR du département,
- * le projet de définir, pour l'avenir, lors d'un prochain Bureau, le contenu des axes stratégiques de la CFR, et celui de son organisation régionale.

LA CFR ET LES MÉDIAS

La brusque taxation des retraités modestes aux impôts locaux a occupé une large place dans la sphère médiatique (cf. (SI) communiqué de presse n°126 du 10 novembre 2015). La CFR qui avait, dès 2013, attiré l'attention des pouvoirs publics sur le sujet et ses effets dévastateurs que pouvait provoquer ce phénomène entraînant une avalanche de taxes accompagnée d'une diminution de prestations, a été fortement sollicitée sur les ondes (Europe 1, France Info et Sud Radio). François Bellanger a profité de ces sollicitations pour rappeler que ce « matraquage fiscal » aurait pu être évité si la CFR avait été consultée avant la mise en œuvre des mesures. La CFR a montré sa satisfaction de voir les Pouvoirs publics reconnaître le problème créé et corriger leur « bévue » en conséquence !

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

